



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

COMITE DEPARTEMENTAL DU VAR

Maison Départementale des Sports 133 BD général
BROSSET
83200 TOULON



Protocole et mesures sanitaires à appliquer pour l'organisation d'une compétition dans le Var.

- 1- Le port du masque et la désinfection des mains au moyen d'un gel hydroalcoolique sera obligatoire à l'entrée de la piscine.
- 2- Distanciation entre chaque nageur de 1m et entre chaque club présent au bord du bassin.
- 3- Le masque devra être également porté par les entraîneurs, juges et nageurs pendant la compétition (pour les plus de 11 ans)
- 4- Il sera demandé à chaque nageur de venir avec son maillot de bain sur lui, ceci afin de limiter le temps de change dans les vestiaires.
- 5- La douche savonnée avant l'entrée dans l'eau et le passage dans le pédiluve sont obligatoires.
- 6- Chaque nageur devra venir à la compétition avec ses affaires personnelles, aucun prêt de matériel ne sera effectué.
- 7- L'échauffement des nageurs se fera par vague en limitant le nombre de nageurs par ligne d'eau.
- 8- Les récompenses seront données à l'extérieur de la piscine en cas d'impossibilité d'avoir un accès extérieur, les récompenses seront remises aux entraîneurs qui les distribueront au sein de leur club.
- 9- La compétition sera organisée à huis, clos, seul les nageurs, entraîneurs et juges seront autorisés dans l'enceinte de l'établissement.

